

Projet de Parc Éolien en mer de Saint-Nazaire

Débat public

Le

Journal

3 juin 2013 N°2

Le point à mi-débat : Vous répondez présent !

Lancé le 20 mars dernier, le débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire se trouve à mi-parcours. Nous en retenons dès maintenant votre forte implication, ainsi que la qualité et la précision de vos interventions. Plus que des positions de principe, le débat voit s'exprimer des opinions certes contrastées, mais toujours argumentées.

Cette qualité va de pair avec votre exigence, comme en témoignent vos questions sur le rôle de la Commission particulière du débat public (CPDP), les modalités du débat ou ses conséquences sur la suite du projet. La bonne conduite du débat public vous tient à cœur, et nous incite d'autant plus à rester à votre écoute. Le débat vit et évolue d'ailleurs en fonction de vos attentes. Il s'est ainsi enrichi d'un atelier d'approfondissement sur l'environnement et d'une expertise complémentaire sur la visibilité des éoliennes.

Votre intérêt se manifeste aussi au travers du débat mobile. Tous les habitants ne peuvent pas se rendre aux réunions publiques, c'est pourquoi plusieurs d'entre vous ont salué cet espace de dialogue itinérant.

Nous présentons ici un point d'étape. Mais le débat est loin d'être terminé : avant la réunion de clôture à Saint-Nazaire le 16 juillet, il fera étape au Pouliguen, à La Baule et à Batz-sur-Mer. En réunion publique, dans le débat mobile ou en ligne, vous avez de multiples occasions de faire entendre votre voix !

Chantal Sayaret,
Présidente de la CPDP
Parc éolien en mer de Saint-Nazaire



>> Le débat mobile a fait étape au Lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire le 27 mai.

Un projet issu d'un appel d'offres

Maître d'ouvrage du projet, Éolien Maritime France a remporté un appel d'offres de l'État sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire, à la suite de quoi l'entreprise a saisi la Commission nationale du débat public. Ce contexte entraîne deux spécificités du débat :

- un maître d'ouvrage lié par les termes de l'appel d'offres ;
- l'État interpellé au sujet des possibilités d'infléchir le projet.

Les chiffres du débat

- Environ **1 100** participants aux **5** premières réunions publiques, qui ont suscité **150** questions ou avis
- **800** participants au débat mobile
- **7 800** visites du site internet
- **235** questions posées (et **144** réponses)
- **87** avis publiés sur le forum de discussion
- **3** contributions et **1** cahier d'acteur

La Commission particulière du débat public (CPDP) est l'organisatrice du débat. Elle est neutre et indépendante. Elle veille à la transparence de l'information, à l'équivalence de tous les participants, et à l'argumentation des opinions exprimées.



Le point à mi-débat

Ces deux pages rapportent les arguments exprimés en réunion publique,

L'impact paysager très discuté

L'effet du projet sur le paysage est un point fréquemment abordé, en particulier sur internet. Les avis sont très contrastés, l'esthétique étant, cela a été rappelé, un critère subjectif. Les inquiétudes à ce sujet entraînent des oppositions au projet, jugé trop proche des côtes. Pour certains, les craintes liées au paysage ont une dimension économique, compte tenu de l'importance du tourisme pour les communes littorales. D'autres estiment au contraire que les effets du projet dans ce secteur seraient mesurés, voire selon certains bénéfiques. Les simulations visuelles du maître d'ouvrage sont parfois considérées comme peu réalistes. Suite à une demande de participants, relayée par la CPDP, la Commission nationale du débat public a accepté de commander des simulations visuelles à un organisme indépendant, dans le cadre d'une expertise complémentaire.

Le raccordement en question

Le projet serait raccordé par RTE¹ au réseau électrique national en un point situé entre Pontchâteau et Cordemais. Le public se montre demandeur d'informations sur l'arrivée des câbles sur la côte, les zones impactées, le cheminement des câbles et les techniques d'enfouissement. Des propositions de tracés alternatifs ont été formulées.



>> Réunion d'ouverture à Saint-Nazaire le 28 mars

Deux aspects financiers

Des participants s'interrogent sur le coût du projet et de l'énergie éolienne en général, et de leur impact sur la facture de l'utilisateur. Pour le maître d'ouvrage, l'installation prévue de 6 000 MW en France à l'horizon 2020 entraînerait une hausse supplémentaire de 25€/an par ménage en moyenne.

D'autres souhaitent obtenir des précisions sur les communes qui bénéficieraient du produit de la taxe sur l'éolien en mer, en particulier les modalités de répartition de cette somme au regard des impacts subis.

1: Réseau de transport d'électricité

La zone propice : un emplacement contesté

Des participants ont demandé le déplacement de la zone d'implantation du projet au-delà du Banc de Guérande. Pour eux, il s'agirait à la fois de rendre le projet moins visible depuis la côte et de l'installer dans un lieu où les enjeux environnementaux sont plus limités. Pour le porteur de projet, un tel déplacement n'est pas envisageable dans la mesure où le projet doit s'inscrire dans la zone propice telle que définie dans l'appel d'offres dont il a été le lauréat.

En conséquence, des questions ont été adressées à l'État, au sujet de la possibilité de modifier les termes de cet appel d'offres. Pour certains, une modification se justifierait en effet si les études récentes révélaient des enjeux plus importants que ce que laissait présager l'état des connaissances au moment de la définition de la zone propice.

La définition de la zone propice

Pour définir la zone du projet, dite « zone propice », l'État a identifié une « zone de moindres contraintes » (sécurité, environnement, nécessité d'une profondeur inférieure à 30 m ...). L'État a signalé avoir mené ce travail en 2010, en concertation avec plusieurs acteurs, ce qui a soulevé des contestations. Certains ont jugé les enjeux de la pêche surreprésentés par rapport à l'environnement et au tourisme. Pour d'autres, ce processus s'est fondé sur une connaissance du site très imparfaite à l'époque, et devrait pouvoir être réexaminé.

Navigation, sécurité : quels changements ?

Pourra-t-on naviguer et pêcher dans le parc ? Celui-ci entraînera-t-il un risque supplémentaire sur ces activités, et sur la navigation marchande ? Pour l'État et le maître d'ouvrage, le projet n'entraînerait pas de risque significatif. Pour autant, des inquiétudes subsistent, concernant notamment le risque de collision d'un navire. En tout état de cause, un effort de coordination des acteurs de la sécurité serait nécessaire.



Le contexte énergétique

Le développement de l'éolien maritime s'inscrit dans une politique visant à réduire la dépendance du pays aux énergies fossiles. A ce stade du débat, le développement des énergies renouvelables est assez largement soutenu, même si des opinions défavorables à l'éolien maritime, qui ne serait pas rentable, s'expriment. Le recours à d'autres sources d'énergie marine devrait être, selon certains, privilégié (hydroliennes, éoliennes flottantes...)

Chez les partisans du projet, le parc éolien répond aux enjeux énergétiques et environnementaux tout autant qu'à une ambition industrielle. Pour les opposants, c'est moins le principe d'un parc qui semble contesté, que son emplacement.

Fortes attentes de retombées industrielles et économiques

Tous les acteurs économiques et une grande partie des représentants politiques ont souligné au cours du débat leur mobilisation en faveur du développement d'une filière industrielle nouvelle consacrée à cette énergie.

Pour eux, le territoire de Saint-Nazaire dispose d'une forte culture industrielle et d'un savoir-faire des entreprises locales. Le projet devrait, selon eux, directement profiter à ce territoire, y compris en termes d'emploi. De ce point de vue, le projet est surtout considéré comme un « tremplin » pour une filière qui serait appelée à se pérenniser grâce à ses débouchés en Europe.

Le porteur du projet prévoit deux usines à Saint-Nazaire, auxquelles il ajoute la base de maintenance du parc à La Turballe. Les retombées sur le territoire se chiffreraient en milliers d'emplois directs et induits. Les acteurs économiques considèrent le projet comme une occasion à ne pas manquer, et se déclarent pour cela déjà organisés et mobilisés.

Ces perspectives ont été peu contestées, mais ont soulevé des réserves. Des précisions ont été demandées sur le nombre, la nature et la pérennité des emplois créés, ainsi que sur les formations à mettre en place. Certains estiment que, dans un secteur très concurrentiel, la France souffre d'un retard. D'autres considèrent que l'énergie éolienne marine doit baisser ses coûts pour devenir rentable.



>> La Commission particulière du débat public

La controverse environnementale

A ce stade du débat, une partie des réserves se fondent sur des arguments environnementaux. Pour le porteur de projet, l'implantation du parc sur la zone du Banc de Guérande n'entraînerait pas de perturbation majeure ou durable du milieu. Selon lui, l'impact (sur la faune, la flore, la turbidité, les courants...) se limiterait à la proximité immédiate de chaque éolienne et des câbles électriques, surtout pendant la phase des travaux. Il souligne que l'emprise du projet ne concernerait qu'une portion limitée du Banc de Guérande. Plusieurs participants rejoignent le maître d'ouvrage dans cette analyse : pour eux, les impacts doivent être maîtrisés, mais sont loin de justifier un renoncement au projet.

Ces propos sont contestés par des participants, pour lesquels les enjeux écologiques sont plus élevés. Ils signalent la présence de laminaires, algues selon eux d'un grand intérêt écologique (puits de CO₂, abri et nourricier pour plusieurs espèces animales...). Pour eux, l'implantation des fondations des éoliennes (de type monopieux) dans le sol rocheux, entraînera la dispersion de sédiments, aggravant la turbidité et menaçant les algues. Le Banc de Guérande serait sensible à des perturbations, même mineures, du milieu. Il serait pour eux nécessaire de déplacer le projet dans une zone sablo-vaseuse à la biodiversité moins importante, voire de recourir à d'autres types de fondations (jackets par exemple).

Jusqu'au 20 juillet, participez au débat public !

Plusieurs moyens d'information et d'expression sont à votre disposition jusqu'à la clôture du débat : réunions publiques, site internet, débat mobile vous permettent de donner votre avis sur le projet et de dialoguer avec le maître d'ouvrage et les autres participants.

Le débat mobile, à votre rencontre

Le débat mobile est un dispositif itinérant destiné à vous informer et à recueillir vos avis dans différents lieux de vie de la région. Il vous permet de dialoguer directement avec le porteur de projet. Au total, près d'une centaine d'avis ont été recueillis au cours des trois premières séances du débat mobile, sur les différents sujets évoqués dans ce journal. Des lycéens de Guérande et de Saint-Nazaire se sont également interrogés sur le processus du débat public.

Débattez en ligne sur

www.debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org

Pour l'instant, les espaces de discussion en ligne rassemblent majoritairement des participants de Loire-Atlantique. Ils sont actifs sur l'ensemble des thèmes évoqués dans ce journal.

Vous pouvez participer au débat en posant une question ou en exprimant votre point de vue directement sur le site. Les avis et contributions peuvent être commentés ; le porteur de projet et la Commission particulière du débat public s'engagent à répondre aux questions portant sur le projet ou la conduite du débat.

Donnez votre point de vue par écrit

Si vous souhaitez développer une argumentation sur tout ou partie du projet, vous pouvez proposer une **contribution**. Il s'agit d'un document écrit, de format libre, permettant une réflexion plus détaillée qu'un avis sur le forum. Vous pouvez également proposer un **cahier d'acteur**. Il s'agit d'un document de 4 pages, devant respecter une forme définie. Mis en page et imprimé par la CPDP sur le budget du débat, il est distribué dans les réunions publiques.

L'ensemble des contributions et cahiers d'acteurs sont publiés sur le site du débat, dans une rubrique qui leur est dédiée.

Vous pouvez proposer votre cahier d'acteur à la CPDP jusqu'au 27 juin 2013.



L'ensemble des expressions recueillies au travers des différents outils du débat sera pris en compte dans le compte rendu que rédigera la Commission particulière du débat public et qui paraîtra en septembre.

Calendrier des réunions

Mardi 11 juin

Saint-Nazaire

Hôtel consulaire de la CCI de Saint-Nazaire, 35 rue du général de Gaulle, salle Littoral

Atelier d'approfondissement

sur l'environnement
(réunion supplémentaire)

L'atelier se déroulera de 9h30 à 12h30

Mardi 11 juin

La Turballe

Salle des fêtes de Kerhuel - Rue Kerhuel
Le projet et la pêche
De 19h30 à 22h30

Lundi 1^{er} juillet

Batz-sur-Mer

Marché, Place du Mûrier - De 9h à 13h

Mercredi 3 juillet

Le Pouliguen

Salle des fêtes André Ravache
Place Duchesse Anne

Le projet, la construction,
la maintenance et le démantèlement
De 19h30 à 22h30

Mercredi 10 Juillet

La Baule

Marché, Place du Marché - De 9h à 13h

Mercredi 10 juillet

La Baule

Salle des Floriales - Place des Salines
Le projet, le tourisme et le paysage
De 19h30 à 22h30

Mardi 16 juillet

Saint-Nazaire

Complexe Agora 1901 - Salle René
Guy Cadou - 2 bis Av. Albert de Mun
Réunion de clôture
De 19h30 à 22h30

 Réunions publiques

 Étapes du débat mobile

 Atelier d'approfondissement

Contactez la CPDP

Commission particulière du débat public
Parc éolien en mer de Saint-Nazaire

3 avenue du Commandant L'Herminier - 44600 Saint-Nazaire

contact@debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org

Tél. : 09.83.56.51.04 (prix d'un appel local)



Suivez le débat sur Twitter @CPDP_StNazaire

www.debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org

Après le débat...

- **2 mois** après la clôture (le 20 juillet) :
compte rendu du débat par la CPDP et bilan de la CNDP

- **3 mois** après le compte rendu :
décision du maître d'ouvrage sur les suites du projet



Directrice de la publication : Chantal Sayaret - Comité de rédaction : Chantal Sayaret, Nicolas Benvegno, Dorothée Benoit-Browaays, Dorothée Briamont, Jean-Louis Laure, Bruno Leprat - Coordination et rédaction : Christophe Voineau, Romain Lacuisse - Création, réalisation : Campardou Communication - Photos : Annette Forget, Pascal Germain - Impression : Reliefdoc - Tirage : 3 000 exemplaires.

Ce document est imprimé sur du papier 100% recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.